

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Th. WAUTERS
Direction des Monuments et des Sites –
B.D.U.

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : SD-EDS/2043-0089/15/2014-201PU

N/Réf. : GM/BXL2.1729/s.563

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES : Parc du Cinquenaire – Musées Royaux d'Art et d'Histoire.
Réaménagement scénographique du circuit XVIIIe – XXe siècles.
Avis préalable de la CRMS. (Dossier traité par E. de Sart– D.M.S.)

En réponse à votre demande du 17/12/2014, nous vous communiquons l'avis préalable émis par notre Assemblée en sa séance du 17/12/2014.

L'arrêté royal du 29 juin 1984 classe comme monument la totalité de l'arcade centrale et des deux ailes de colonnes latérales du Parc du Cinquenaire à Bruxelles.
L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 avril 2004 classe par extension comme ensemble les bâtiments formant le Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire, l'Autoworld et les Musées Royaux d'Arts et d'Histoire sis Parc du Cinquenaire 1A, 2, 13, 9, 10, 10A, 12 à Bruxelles et ce compris :
- la totalité de la « Halle Bordiau » (A), de la Halle Nord (B), de l'aile de liaison (C) et des extensions vers l'avenue de la Renaissance (D) formant le Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire ;
- la totalité de la Halle Sud (E) abritant l'Autoworld ;
- les façades et toitures du Pavillon de R. Malcause (F) et la totalité de l'ensemble des bâtiments vers l'avenue des Nerviens (G) formant les Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

La demande porte sur un avant-projet de réaménagement de 4 salles des musées Royaux d'Art et d'Histoire. Les salles en question, situées à l'étage de l'aile droite (au-dessus des salles du Moyen-Age et Baroque) seraient destinées à recevoir les collections d'art décoratif du XVIIIe jusqu'au XXe siècles. Ces collections seraient présentées chronologiquement. Les collections actuellement présentes dans ces salles (costumes, céramiques) devraient être déplacées ailleurs.

En 2011, un concours avait été organisé afin de sélectionner un scénographe pour l'aménagement des 4 salles. Dans le jury de ce concours, un membre de la CRMS siégeait également (avec voix consultative). Le projet retenu lors de ce concours fait aujourd'hui l'objet d'une demande d'avis de principe à la CRMS. Une visite des lieux a également été effectuée en présence des représentants du MRAH, de la DMS et de la CRMS le 16/12/2014.

Le dossier introduit pour demande de principe comprend une présentation sommaire de la nouvelle scénographie des salles indiquant les grands principes du futur aménagement.

Le nouvel aménagement scénographique prévoit de respecter au maximum l'architecture des salles. La symétrie et leurs qualités spatiales seraient conservées (par ex. la configuration des plafonds déterminerait les grandes lignes de la scénographie) et la nouvelle scénographie serait réversible. On prévoit une utilisation optimale des surfaces disponibles pour garantir un équilibre entre les qualités spatiales et les vitrines et objets exposés.

Pour l'ensemble des 4 salles concernées (XVIIIe – XIXe – XXe et salle Wolfers) on prévoit d'effectuer des travaux de rafraîchissement, d'enlever certains éléments des années 1980, la remise en peinture (sur base d'études stratigraphiques), la remise en état du parquet, le nettoyage des verrières et l'enlèvement de l'éclairage existant suspendu aux plafonds (éclairage prévu dans les nouvelles vitrines).

En outre, des interventions spécifiques sont prévues:

- dans la salle du XIXe siècle :

La suppression de la mezzanine. Par contre, la mezzanine existante dans la future salle du XVIIIe serait maintenue.

- dans la salle du XXe siècle :

La reconstitution du Jardin d'hiver de la maison Cousin, due à Victor Horta est prévue. Des sondages du sol seraient en cours pour vérifier la capacité portante du sol en vue de déterminer d'éventuels travaux de consolidation, si cela s'avère nécessaire.

De manière générale, la CRMS **encourage le principe de rassembler les collections appartenant à la période du XVIIIe jusqu'au XXe siècles dans les salles prévues suivant un circuit chronologique logique. A ce stade-ci, elle ne formule pas de remarques particulières sur les aspects purement scénographiques du projet.** La Commission approuve également l'enlèvement de certains dispositifs peu qualitatifs (notamment la mezzanine de la future salle du XIXe siècle) ainsi que le parti visant à instaurer un dialogue entre les caractéristiques architecturales des salles et le nouvel aménagement. La remise en état des parquets et la restitution du schéma chromatique d'origine des murs et plafonds sont également des points positifs.

Cependant, la CRMS s'interroge sur **la manière dont le bâtiment même pourra répondre aux exigences de la nouvelle organisation, tant au niveau constructif (par ex. la stabilité dans la future salle du XXe s) qu'en ce qui concerne les conditions « physiques » à atteindre (par ex. au niveau de l'hygrométrie).** Cette question ne semble pas suffisamment prise en compte à l'heure actuelle. Parallèlement à l'élaboration du projet muséologique et scénographique, la CRMS souligne l'importance d'entamer une étude du bâtiment (au moins des parties concernées) permettant de déterminer les travaux nécessaires pour pouvoir accueillir le nouveau circuit d'exposition dans des conditions optimales sans porter atteinte à l'intérêt patrimonial des salles concernées.

Dans ce cadre, plusieurs questions se posent quant aux conséquences du projet sur le bâtiment, sa structure et son comportement:

- le traitement de la verrière :

La note d'intention mentionne le nettoyage de la grande verrière de la future salle du XXe siècle. Un échantillon de ce nettoyage a été effectué. Celui-ci montre qu'après nettoyage, le vitrage serait transparent. La superstructure serait donc visible à travers le contre-lanterneau. La Commission s'interroge sur cet aspect : il semble peu probable que le contre-lanterneau était transparent à l'origine et les superstructures visibles depuis la salle. Une étude devrait documenter l'aspect d'origine du vitrage du contre-lanterneau pour éviter des traitements inadéquats créant une vision dérangeante.

- Sur les parties courbes du plafond de la salle du XXe, un flockage a été projeté à une certaine époque : de quel produit s'agit-il ? Quelle est sa nature exacte et quelle était sa raison d'être ? Comment sera-t-il enlevé ?

- La note d'intention ne mentionne aucune intervention sur les châssis des salles concernées : sont-ils en bon état de conservation ? Un système d'occultation est-il prévu ?

- Comment les salles seront-elles conditionnées ? Une partie des objets seraient, en effet, exposés dans des présentoirs ouverts, ce qui nécessiterait d'assurer des conditions hygrothermiques adéquates dans les salles. Le conditionnement de ces grands volumes devrait faire l'objet d'une étude spécifique étant donné l'impact que ces systèmes pourraient avoir sur le bâti.

Dans ce cadre, le système de ventilation ou de chauffage d'origine devrait également être documenté (cf. réutilisation possible des grilles de ventilation existantes dans le sol).

- Le nouvel éclairage et les câblages qui seront nécessaires pour l'alimenter doivent être soigneusement étudiés de manière à limiter au maximum leur impact sur les salles et leurs finitions. Dans ce cadre, la CRMS s'interroge, par ailleurs, sur les travaux déjà en cours (une série de nouvelles saignées ont déjà été effectuées dans les murs, comme l'a montré la visite sur place).

- Il est essentiel de connaître les résultats des sondages effectués dans le sol dans les meilleurs délais pour évaluer la faisabilité de la reconstitution du jardin d'hiver « Cousin » et d'en mesurer l'impact sur le bâtiment.

Pour conclure, la Commission demande d'intégrer les réponses à ces questions dans le projet. Etant donné que la plupart de ces questions concernent le bâtiment même et sa restauration (et ne sont donc pas seulement d'ordre muséologique), elles semblent pour grande partie du ressort de la Régie des Bâtiments. Afin de faire évoluer positivement ce dossier, la Commission propose, dès lors, d'organiser une réunion avec toutes les parties concernées (les responsables des Musées et de la Régie des bâtiments ainsi que les représentants de la CRMS et de la DMS) pour en débattre.

A cette occasion, la question relative à l'élaboration d'un Masterplan, indispensable pour déterminer, hiérarchiser et planifier les travaux nécessaires pour revaloriser l'ensemble des musées Royaux d'Art et d'histoire devrait également être abordée.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L.ROGGEMANS
Présidente

Copie à : - B.D.U. – D.M.S. : E. de Sart
- Régie des Bâtiments, M. L. Vrijdaghs, Administrateur général, Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles